

# ASSEMBLÉE NATIONALE

30 mars 2016

---

RÉFORME DU SYSTÈME DE RÉPRESSION DES ABUS DE MARCHÉ - (N° 3601)

Adopté

## AMENDEMENT

N° CF12

présenté par

M. Baert

-----

### ARTICLE 2

À l'alinéa 3, remplacer les références : « aux articles L. 465-1 à L. 465-2-1 » par les références : « aux articles L. 465-1-1 à L. 465-2-3 ».

### EXPOSÉ SOMMAIRE

Amendement de coordination avec l'amendement de transposition de la directive et du règlement européen déposé par le rapporteur sous forme d'article additionnel avant l'article 1<sup>er</sup>, et ayant procédé à la refonte de l'intégralité de la section du code monétaire et financier relative à la transparence des marchés. Il modifie les références d'articles afin de les rendre compatibles avec la nouvelle numérotation, sans modifier les dispositions prévues à l'article 2 de la présente proposition de loi.